

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016 à 20 H 30

PRESIDENT : Mr MARQUET, Maire

PRESENTS : Mr MARQUET, Maire, Mr CIRON, Mme DENEUX, Mr DELAMARCHE, Mme CORMIER SENCIER, Mr ALLAIRE, Adjoint, Mme DEVINAT, Mr BENOIT, Mr CHARLES, Mme GAUTIER, Mme MAGNYE, Mme MAYOTE, Mme BRUNEAU, Mr CREN

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mr BOIVIN (Pouvoir à Mr CHARLES), Mme LEPAGE (Pouvoir à Mr ALLAIRE)

ABSENTS EXCUSÉS : Mr BURON, Mme HUAUME, Mme PARIS

Date de convocation et d'affichage : 08 Septembre 2016

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MAYOTE

20 h 30 : le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. Il présente le procès-verbal du conseil municipal du 12 Juillet 2016, le compte-rendu est adopté à l'unanimité moins 1 abstention cause absence.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci.

Ajouts à l'ordre du jour : Convention de partenariat titi floris - CR commission acteurs de la vie locale du 10/09/2016 - Retrait : délibération bail local psychologue

- Questions Diverses : néant - Reporté : néant

CLECT - MODIFICATION DES COMPENSATIONS LIEES AU P.L.U.I.....	2
P.L.U.I. - INVENTAIRE DU PATRIMOINE.....	2
LAVAL AGGLOMERATION - RAPPORT D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015	3
RENCONTRE AVEC MONSIEUR LE PRESIDENT DE LAVAL AGGLOMERATION.....	3
COMPTE-RENDU COMMISSIONS VOIRIE-EAU-ASSAINISSEMENT/ENVIRONNEMENT-ESPACES VERTS DU 05 SEPTEMBRE 2016.	3
CHOIX ENTREPRISE PRESTATION ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC	4
CESSION PARCELLES CONSORTS BALE-BARBIN/COMMUNE D'ENTRAMMES.....	4
RETROCESSION DE PARCELLES PAR MAYENNE HABITAT A LA COMMUNE D'ENTRAMMES..	5
COMPTE-RENDU REUNION COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE DU 23 AOÛT 2016.	5
COMPTE-RENDU REUNION COMMISSION VIE SCOLAIRE DU 25 AOÛT 2016.	5
CHOIX OPERATION UN FRUIT A LA RECRE	6
CONVENTION DE PARTENARIAT TITI FLORIS.....	6
BILAN RENTREE SCOLAIRE.....	7
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS	7
COMPTE-RENDU REUNION COMMISSIONS VIE SCOLAIRE/FINANCES-RESSOURCES HUMAINES DU 06 SEPTEMBRE 2016.	7
ABANDON DE CREANCES BUDGET EAU	8
DECISION MODIFICATIVE N°2/2016 BUDGET COMMUNE.....	9
DECISION MODIFICATIVE N°3/2016 BUDGET EAU.....	9
CREATION BUDGET ANNEXE LOCAUX PROFESSIONNELS DE SANTE.....	10
REDEVANCES POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ 2016 (PERMANENTE ET PROVISoire)	10
COMPTE-RENDU REUNION COMMISSION ACTEURS DE A VIE LOCALE DU 10 SEPTEMBRE 2016.....	11
PENALITES RETARDS ET CARTES PERDUES OU DETERIOREES MEDIATHEQUE.....	13
CONVENTION DE PARTENARIAT BANQUE ALIMENTAIRE	14
COMPTE-RENDU REUNION COMMISSION PATRIMOINE DU 30 AOÛT 2016.	15
CHOIX ENTREPRISE - CONTRÔLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION ET COORDINATION SPS - TRAVAUX SALLE OMNISPORTS.....	17
QUESTIONS DIVERSES	
• MISE A JOUR LISTE DEMANDEURS D'EMPLOI.....	19
• BANQUE ALIMENTAIRE.....	19
• DEPART F.MARCEREUIL.....	19

OBJET

2016-09-14/1(124) CLECT – MODIFICATION DES COMPENSATIONS LIEES AU P.L.U.I.

VOTE : 14 présents plus 2 pouvoirs : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

VALIDATION DU RAPPORT 2016 DE LA CLECT CONCERNANT LE TRANSFERT DE COMPETENCE PLU ET TOUT DOCUMENT EN TENANT LIEU - FIXATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR 2016

La mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI à TPU consécutivement aux transferts de compétences opérés au profit de ce dernier.

Conformément aux dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT doit établir un rapport d'évaluation dans le délai d'un an qui suit le transfert de charges.

Adopté collégalement par les membres de la CLECT, le rapport est obligatoirement approuvé par les communes membres de l'EPCI à la majorité qualifiée (majorité des 2/3).

Le rapport, soumis au conseil municipal, présente ainsi l'évaluation des charges transférées, impactant le montant de l'attribution de compensation 2016.

Il vous est proposé d'approuver le rapport de la CLECT qui arrête le montant des charges transférées pour 2016, suite au transfert de compétence "PLU et tout document en tenant lieu".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la CLECT en date du 29 juin 2016,

➤ DECIDE

Article 1er

Il est décidé d'approuver le rapport de la CLECT qui arrête le montant des charges transférées pour 2016, suite au transfert de compétence "PLU et tout document en tenant lieu".

Article 2

Le maire ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Commentaires, précisions et remarques apportés par le conseil municipal :

Impact pour la collectivité à partir de 2017 sur la base de 0.50 €/habitant puis ensuite de 1€/habitant.

Cette somme financera le service instructeur et toutes les affaires liées au P.L.U.I.

OBJET

PLUI – INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Commentaires, précisions et remarques apportés par le conseil municipal :

L'inventaire bocager réalisé en 2012 dans le cadre du PLU a été utilisé et est suffisant. Concernant l'inventaire du patrimoine, un groupe de travail a été constitué permettant de répertorier le patrimoine et de le classer (châteaux, fermes, maisons de bourg, divers édifices...). Tous les éléments collectés seront transmis à Laval Agglomération.

OBJET

LAVAL AGGLOMERATION - RAPPORT D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Commentaires, précisions et remarques apportés par le conseil municipal :

Les divers rapports sont consultables en mairie ou sur le site internet de Laval Agglomération. Approbation du Conseil Municipal.

RENCONTRE AVEC MONSIEUR LE PRESIDENT DE LAVAL AGGLOMERATION

Commentaires, précisions et remarques apportés par le conseil municipal :

Monsieur le Président de Laval Agglomération s'est proposé pour intervenir en réunion à la mairie pour présentation des activités de l'Agglo.

TRAVAUX

COMPTE-RENDU COMMISSIONS VOIRIE-EAU-ASSAINISSEMENT/ENVIRONNEMENT- ESPACES VERTS DU 05 SEPTEMBRE 2016

Commissions : voirie-eau-assainissement/environnement-espaces verts

Rapporteur : Date : 05/09/2016

Présents : Didier MARQUET, Guy DELAMARCHE, Sylvie MAYOTE, Laurent BENOIT, Christophe CHARLES, Fabienne DEVINAT,

Excusés : Christophe BOIVIN

Ordre du jour :

conteneurs enterrés
montauciel frais d'acte
élagage sous traitance

Synthèse / Conclusion / Proposition :

Installation conteneurs enterrés:

- Une demande de présentation du projet par Mr le maire est demandée, celle ci est faite par Mme Gaubert et Mr Gaumé qui en font l'exposition du projet et nous informent des contraintes et des avantages, afin que ceux ci soient mieux exposés à la réunion avec les habitants d'Entrammes, lors de la réunion publique, prochainement.

Montauciel demande de rétrocession :

- la commission reste sur sa position, elle ne donne pas un avis favorable quand a la rétrocession du terrain, et la prise en charge de l'acte, soit de 450 euros; cette proposition sera mise au vote au prochain conseil municipal.

Sous traitance élagage nettoyage:

- la sous traitance a eu lieu au printemps, pour cette année afin de libérer le temps des agents, la commission a validé le broyage d'automne, un budget y étant déjà alloué pour cette année,
- a voir ci celle ci continuera l'année prochaine

Commentaires, précisions et remarques apportés par le conseil municipal :

Conteneurs enterrés : une réunion d'information va être organisée à destination des riverains afin d'informer sur les choix et contraintes d'implantation. Il est posé la question des éventuelles économies engendrées pour les administrés sur la fiscalité ordures ménagères.

Rétrocession Montauciel : le risque de jurisprudence existe. Ce dossier est jumelé avec une autre vente à la famille BALE, déjà gérée par un notaire. Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre en charge les frais avec 16 voix dont 14 votants et 2 pouvoirs. Un courrier d'information sera envoyé aux familles.

Sous traitance : maintenue pour 2017.

OBJET

2016-09-14/2(125) CHOIX ENTREPRISE – CONTRAT DE PRESTATION ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

VOTE : 14 présents plus 2 pouvoirs : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

Il est présenté un rapport d'analyses des offres pour :

- le contrat d'entretien de l'éclairage public. Il est proposé de retenir l'entreprise ERS de CHANGE (Mayenne) pour un montant de **2 660,00 € HT (forfait annuel)**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de retenir l'entreprise ERS de CHANGE (Mayenne) pour un montant de **2 660,00 € HT (forfait annuel)** pour le contrat de maintenance et d'entretien de l'éclairage public (durée du contrat : 3 ans).

➤ **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce contrat.

OBJET

2016-09-14/3(126) CESSION PARCELLES CONSORTS BALE-BARBIN/COMMUNE D'ENTRAMMES-

VOTE : 14 présents plus 2 pouvoirs : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une négociation a été engagée avec les consorts BALÉ-BARBIN, concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 743 (voirie hameau de Montauciel).

Concernant la parcelle A n° 743 :

Vu l'arrête municipal du 29/08/1983 portant projet de classement de la voirie de desserte du lotissement privé dit « de Montauciel » dans le réseau des voies communales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29/10/1983 relative au classement de la voirie de desserte du lotissement privé dit « de Montauciel » dans le réseau des voies communales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 84-030 du 19/01/1984 de transfert dans le domaine public de la voirie de desserte du lotissement privé dit « de Montauciel »,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26/03/2003 relative à l'autorisation de régularisation,

Vu l'avis du Conseil Municipal en date du 08 Juin 2016,

Il vous est proposé :

- que la commune ne prenne pas à sa charge de frais spécifiques liés à l'acquisition de cette parcelle, que le Conseil Municipal accepte la rétrocession après la remise en conformité des parcelles suivant le plan cadastral

Le Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de ne pas prendre en charge les frais à cette cession et s'engage à en informer les Consorts BALE-BARBIN

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

OBJET

2016-09-14/4(127) RETROCESSSION DE PARCELLES PAR MAYENNE HABITAT A LA COMMUNE D'ENTRAMMES

VOTE : 14 présents plus 2 pouvoirs : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par Mayenne Habitat de rétrocéder à la commune d'ENTRAMMES les parcelles cadastrées section AB n°s 749, 750 et 751 d'une superficie totale de 00 hectare 27 ares 74 centiares sises rue du Domaine et acquises par Mayenne Habitat gratuitement le 04 Mai 1963. Il est entendu que les frais de bornage et d'acte administratif établis par Me ZUBER, géomètre à Laval, seront à la charge de Mayenne Habitat.

Le Conseil Municipal,
Et après en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD** concernant la rétrocession par Mayenne Habitat à la commune d'ENTRAMMES des parcelles cadastrées section AB n°s 749, 750 et 751 d'une superficie totale de 00 hectare 27 ares 74 centiares sises rue du Domaine aux conditions précitées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition

ENFANCE-JEUNESSE

COMPTE-RENDU COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE DU 23 AOÛT 2016

Commentaires, précisions et remarques apportés par le conseil municipal :

Le logiciel de pointage ne prenant pas en compte certaines spécificités de tarifications, des solutions vont être proposées.

COMPTE-RENDU COMMISSION VIE SCOLAIRE DU 25 AOÛT 2016

Commission : Vie scolaire

Rapporteur : Christophe BOIVIN Date : 23/08/2016

Présents : Didier MARQUET, Nathalie CORMIER SENCIER, Christophe BOIVIN, Sandrine GAUTIER,

Excusés : Amanda LEPAGE, Sandrine MAGNYE

Ordre du jour :

- Point sur l'opération « un fruit à la récré »
- Travaux restaurant scolaire
- Nouveau planning des agents
- Transport scolaire
- Point avancement investissement

Synthèse / Conclusion / Proposition :

- Point sur l'opération « un fruit à la récré »
Mr & Mme DUVERGER sont OK pour fournir les fruits lors de l'opération.
Le rythme retenu est d'une fois par semaine (300 fruits de saison) de septembre à décembre, puis de juin à juillet.
Mise en place à confirmer avec les enseignants des écoles publiques et privés.
Dans le même temps des actions pédagogiques sont à mener. Pour cela nous pouvons nous appuyer sur des dépliants et flyers mis à disposition par « la cueillette ».
- Travaux restaurant scolaire
L'appel d'offre sera lancé sur septembre. Le planning reste à définir. Néanmoins une problématique apparaît déjà : La commune serait sans cuisine durant les 3

semaines à 1 mois de travaux (2 semaines sur congés scolaires + 2 semaines sur temps scolaire). La commission travaille donc à une solution de remplacement pour cette période.

– Nouveau planning des agents

Les plannings seront donnés dans les prochains jours pour mise en place début septembre.

– Transport scolaire

Suite à la suppression du transport scolaire par Laval Agglo. Une solution provisoire a été mise en place pour assurer le service jusqu'à décembre par l'intermédiaire de la société TITI FLORIS.

La commission étudie plusieurs options

1. Poursuite avec un prestataire
2. Achat d'un minibus par la commune
3. Arrêt du service

– Point avancement travaux

La commission a fait un point des travaux et aménagement prévus et réalisés.

Commentaires, précisions et remarques apportés par le conseil municipal :

Dispositif un fruit à la récré : il est pris en charge à 76% par l'Etat.

OBJET

2016-09-14/5(128) CHOIX ENTREPRISE – OPERATION UN FRUIT A LA RECRE

VOTE : 14 présents plus 2 pouvoirs : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

Il est présenté un devis pour la fourniture de fruits dans le cadre de l'opération « un fruit à la récré » pour l'année civile 2016, à fournir aux enfants des écoles élémentaire publiques et privées de la commune. Il est proposé de retenir l'entreprise La Ceuillette d'ENTRAMMES (Mayenne) pour un montant de **767,50 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de retenir l'entreprise La Ceuillette d'ENTRAMMES (Mayenne) pour un montant de **767,50 € TTC**.

➤ **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce contrat.

OBJET

2016-09-14/6(129) CONVENTION DE PARTENARIAT TITI FLORIS

VOTE : 14 présents plus 2 pouvoirs : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'arrêt de la prise en charge par Laval Agglomération du service de transport des enfants de la commune en classe préélémentaire et élémentaire, la commune a décidé d'assurer elle-même cette prestation et a, pour ce faire, sollicité la société SCOP Titi Floris pour la signature d'une convention. C'est cette même convention que Monsieur le Maire propose de valider.

Le Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

➤ **DONNE** son accord concernant la passation d'une convention entre la société SCOP Titi Floris et la commune d'ENTRAMMES concernant le transport quotidien en période scolaire par un circuit scolaire, matin et soir, des élèves des écoles primaires publiques et privées de la commune d'ENTRAMMES,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

OBJET

BILAN RENTREE SCOLAIRE

Commentaires, précisions et remarques apportés par le conseil municipal :

264 élèves sont scolarisés sur la commune, la rentrée s'est bien déroulée. Au niveau des TAP, l'équipe communale travaille sur l'autonomie des enfants notamment dans le choix des activités proposées. Le programme tiendra compte des souhaits des enfants. A ce jour, environ 30% des enfants participent au TAP. Concernant le restaurant scolaire, environ 200 enfants y déjeunent suivant les jours.

FINANCES

OBJET

2016-09-14/7(130) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

VOTE : 14 présents plus 2 pouvoirs : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** comme ci-après le nouveau le nouveau tableau du personnel après :
- création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet,

Nombre Heures/semaine	Grade
27.50 h	1 Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe
27.00 h	1 Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe
32.25 h	1 Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe
32.50 h	1 Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe
35.00 h	4 Adjoints techniques territoriaux de 2 ^{ème} classe
35.00 h	3 Adjoints techniques territoriaux de 1 ^{ère} classe
35.00 h	3 Adjoints d'animation territoriaux de 2 ^{ème} classe
35.00 h	1 Adjoint d'animation territorial de 1 ^{ère} classe
35.00 h	1 Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe
32.00 h	1 Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe
35.00 h	1 Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe
35.00 h	1 Rédacteur
35.00 h	1 Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe
35.00 h	1 Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe
20.00 h	1 Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

COMPTE-RENDU COMMISSION VIE SCOLAIRE - FINANCES-RESSOURCES HUMAINES DU 06 SEPTEMBRE 2016

Commissions : Vie scolaire - Finances-Ressources Humaines

Rapporteur : Jérôme ALLAIRE Date : 06/09/2016

Présents : Didier MARQUET, Jérôme ALLAIRE, Christophe BOIVIN, Alice BRUNEAU, Valérie DENEUX,

Excusés : Christophe CHARLES, Guy DELAMARCHE, Amanda LEPAGE - Absents : Fabienne DEVINAT

Ordre du jour : Point budget, avancement RIFSEEP, livret agents, évolution service eau-assainissement, questions diverses

POINT BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Présentation des dépenses et recettes de fonctionnement au 31/08/2016.

Nous sommes en phase avec le budget, il n'y a pas d'écart significatif sur les différents chapitres.

AVANCEMENT RIFSEEP

Nous convenons de revenir sur ce sujet dès que des dates sont fixées par le centre de gestion (CDG) pour présenter cette évolution aux agents.

Il est probable qu'une commission finances sera dédiée pour la proposition de mise en place.

LIVRET DES AGENTS

Le livret des agents sera remis lors des réunions d'informations par le CDG.

EVOLUTION SERVICES EAU-ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la mutualisation des services au sein de Laval agglomération, notre responsable technique est transférable. Nous travaillons à une proposition visant à une activité à 100% sur la commune. La commission RH-Finances sera informée des orientations.

PCS et procédures annexes :

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été retravaillé depuis juin 2016. Les membres de la commission sont d'accord pour le relire.

Il reste à compléter les listes de personnes en fin de document.

Les procédures d'interventions seront réalisées sous forme logigramme plutôt que texte comme ce qui a été présenté à la commission.

Questions diverses

PC directeur école maternelle : une demande de PC portable a été faite par le directeur de l'école maternelle. Nous y donnons une suite favorable. Afin de limiter le nombre de fournisseurs informatiques, il est indiqué que nous travaillerons désormais avec Touiller pour tout ce qui est en réseau et l'unité centrale (à Laval) pour les PC libres (non attachés au réseau).

Demande d'alternance formation paysagiste : Un jeune de Laval est venu déposer sa candidature pour une alternance d'une année pour se former aux espaces verts. Cette demande a été transférée au responsable technique qui nous fera son retour.

OBJET ABANDON DE CREANCES – BUDGET EAU

Il concerne une facture non payée pour un montant de 177.91 €

OBJET
2016-09-14/8(131) DECISION MODIFICATIVE N° 2/2016 –
BUDGET COMMUNE

VOTE : 14 présents plus 2 pouvoirs : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chap. 16 Art.165 Dépôts et cautionnements		+ 500.00
Chap. 020 Dépenses imprévues		- 500.00
TOTAL DE LA DM 2	0,00	0,00
Rappel DM n°01	0.00	0.00
Pour mémoire BP 2016	1 413 996,80	1 174 709,60
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 413 996,80	1 174 709,60
Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL DE LA DM 2	0.00	0.00
Rappel DM n°01	0.00	0.00
Pour mémoire BP 2016	2 351 849,00	2 351 849,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 351 849,00	2 351 849,00

OBJET
2016-09-14/9(132) DECISION MODIFICATIVE N° 3/2016 –
BUDGET EAU

VOTE : 14 présents plus 2 pouvoirs : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION D'INVESTISSEMENT		
OP 1501 Interconnexion Meslay – Art 238 Avances et acptes versés		+ 8 100.00
OP 1501 Interconnexion Meslay – Art 2315 Install, matériel et outillage		-8 100.00
TOTAL DE LA DM 3	0.00	0.00
Rappel DM n° 1	0.00	0.00
Rappel DM n° 2	0.00	0.00
Pour mémoire BP 2016	385 493.53	215 591.61
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	385 493.53	215 591.61
Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL DE LA DM 2	0.00	0.00
Rappel DM n° 1	11 120.53	11 120.53
Rappel DM n° 2	0.00	0.00
Pour mémoire BP 2016	601 223.27	601 223.27
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	612 343.80	612 343.80

2016-09-14/10(133) CREATION BUDGET ANNEXE LOCAUX PROFESSIONNELS DE SANTE

VOTE : 14 présents plus 2 pouvoirs : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

Considérant a nécessité de créer un budget annexe locaux professionnels de santé suite à l'acquisition d'un espace CIL, rue du Moulin de la Roche,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** la création d'un budget annexe locaux professionnels de santé
- **DECIDE** d'opter pour l'assujettissement à la TVA en application de l'article 40 de la loi de finances de 1999,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

OBJET

2016-09-14/11(134) REDEVANCES POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ 2016 (PERMANENTE ET PROVISoire)

VOTE : 14 présents plus 2 pouvoirs : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

VU le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 relatif au calcul de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz naturel

Considérant que la longueur des canalisations située sous le domaine public communal au 31 décembre 2015 est de 7 416 mètres

Monsieur le Maire propose au conseil municipal,

- de **FIXER** le montant de la redevance due par GRDF pour occupation du domaine public selon le barème suivant :

((0.035*7416 mètres de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal au 31 décembre 2015)) + 100 * 1.16 (coefficient de révision) = 417,08 € arrondi à 417 €

VU le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 relatif au calcul de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz naturel (canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre)

Considérant que la longueur des canalisations précitée est de 620 mètres

- de **FIXER** le montant de la redevance due par GRDF pour occupation provisoire du domaine public selon le barème suivant :

0.35/mètre*620 mètres de canalisations = 217,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les propositions qui lui sont faites concernant les redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution du gaz.
- **FIXE** le montant des redevances à 634 €,
- **CHARGE** de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

AFFAIRES GENERALES

COMPTE-RENDU COMMISSION ACTEURS DE LA VIE LOCALE DU 10 SEPTEMBRE 2016

Commissions : Acteurs de la vie locale

Rapporteur : Valérie DENEUX Date : 10/09/2016

Présents : Didier MARQUET, Valérie DENEUX, Christophe BOIVIN, Sylvie MAYOTE

Excusés : Sandrine GAUTIER - Absents :

Ordre du jour :

- Règlement de la médiathèque : pénalités
- Validation du type de construction des nouveaux vestiaires du foot

Synthèse :

- Règlement de la médiathèque : pénalités
validation des pénalités appliquées à la ville de LAVAL mais souhait de garder la main sur l'envoi des courriers et mails
- Validation du type de construction des nouveaux vestiaires du foot
la commission après avoir comparé les différentes constructions propose de partir sur une construction en préfabriqué.

Détail des points abordés :

- **Règlement de la médiathèque : pénalités**

Le groupe avait travaillé sur le règlement de la médiathèque et sur les pénalités, l'urgence étant de valider le règlement la commission avait prévu de retravailler sur les pénalités plus tard.

Pendant les vacances, il s'est avéré que les lettres de relance par mail, et courrier sont partis en automatique sans que l'on ait la main dessus. Ainsi, il n'a pas pu être pris en compte la fermeture annuelle de la bibliothèque et des mails reçus des usagers entre deux...

De plus, à la dernière relance, un message est basculé directement à la Trésorerie Publique pour avis des sommes à payer. Or, la TP ne pourra pas payer sans délibération de notre part, il y avait donc urgence à travailler dessus.

Après discussion, la commission propose de mettre en place les pénalités à l'instar de la ville de LAVAL mais souhaite garder le contrôle sur les envois de relance.

Délai des rappels à partir de la date de retour prévue pour toutes les bibliothèques.

Retard	Procédure	Pénalités
14 j	1 ^{er} rappel	Pas de pénalités
28 j	2 ^{ème} rappel	Prêt bloqué
42 j	3 ^{ème} rappel	Prêt bloqué + 15€ / lettre de relance
56 j	Recouvrement TP	Interdiction de prêt jusqu'à régularisation

La gestion des rappels et d'éventuelles pénalités de retard restent du ressort communal et sont liées à la bibliothèque d'origine du document.

Ex : Un lecteur a emprunté des livres à Laval et d'autres à Changé. S'il a du retard sur l'ensemble de ses livres. Laval gèrera les rappels et les éventuelles pénalités de retard des documents de Laval et Changé gèrera ceux de Changé.

CARTE PERDUE

Pénalités applicables pour le remplacement d'une carte perdue, détériorée ou détruite :

- 1ère carte perdue : la carte est refaite sans aucune pénalité
- 2ème carte perdue : blocage du droit de prêt 1 mois
- 3ème carte perdue : blocage du droit de prêt 2 mois
- 4ème carte perdue : 15€ de pénalités

Le titre de recette sera émis par Laval Agglo.

- **Validation du type de construction des nouveaux vestiaires du foot**

La réunion de fin juin n'ayant pu avoir lieu, il est apparu important de caler la réunion avant la date du Conseil afin que le dossier puisse avancer.

Les trois solutions envisagées ont été étudiées par la commission, et celle-ci propose de partir sur une solution préfabriquée et d'autoriser le lancement des consultations nécessaires et d'autoriser le maire à signer tous les documents et notamment les demandes de subvention.

Comparatif des solutions

Montant estimé en € HT	Dur	Préfabriqué	Modulaire
M ² envisagé	132 m ²	193 m ² + 43 m ² d'auvent	168 m ²
Prix HT de la construction	145 673	275 000	116 000
Étude de sol	5 000	5 000	5 000
Contrôle technique	10 000	5 000	5 000
SPS	5 000	5 000	5 000
Maîtrise d'ouvrage	14 000	0	0
Assainissement	21 000	21 000	21 000
Génie civil			20 000
Total	200 673	311 000	172 000
Coût total HT au m ²	1 520	1 318	1 024
Délai	Consultation maîtrise d'œuvre délai de constitution du dossier consultation des entreprises délai de construction le plus long	Maîtrise d'œuvre intégré délai de constitution du dossier consultation des entreprises délai de construction plus court	Maîtrise d'œuvre intégré délai de constitution du dossier consultation des entreprises délai de construction le plus court
Avantage/Inconvénient	Maîtrise d'œuvre pour gérer le dossier esthétique et durabilité	Gestion du dossier en interne mais sur un délai plus court équivalent à du dur mais avec un délai plus court	Délai très court interrogation sur la durabilité et l'esthétique

Commentaires, précisions et remarques apportés par le conseil municipal :

Il est fait remarquer que le coût au M² est tronqué car diminuant plus la superficie augmente. Ce sujet reste à étudier et est reporté à une date ultérieure. Un maître d'œuvre va être consulté.

OBJET

2016-09-14/12(135) PENALITES RETARDS ET CARTES PERDUES OU DETERIOREES MEDIATHEQUE

VOTE : 14 présents plus 2 pouvoirs : 16 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 2

VU le règlement de la médiathèque adopté en réunion du Conseil Municipal du 08 Juin 2016,

Etant donné que ce même règlement ne prévoit pas de pénalités pour les retards de livres rendus, ni pour les livres perdus ou détériorés ou cartes perdues ou détériorées alors que les courriers de relance du logiciel informatique commun aux bibliothèques et médiathèques du réseau de l'Agglomération Lavalloise fait état de pénalités à intervenir si nécessaire ,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal,

- de **FIXER** le montant des pénalités pour livres rendus en retard ou perdus ou détériorés
- de **FIXER** le montant des pénalités pour cartes perdues ou détériorées

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré,

➤ **DECIDE** l'instauration de pénalités à la médiathèque

➤ **FIXE** le montant des pénalités pour livres rendus en retard et pour cartes perdues ou détériorées comme suit :

RETARD DES DOCUMENTS

Les délais et pénalités sont les suivants :

- 14 jours de retard, 1er rappel sans pénalités
- 28 jours de retard, 2nd rappel et prêt bloqué*
- 42 jours de retard, 3ème rappel, prêt bloqué* et 15 € de pénalité
- 56 jours de retard, procédure de recouvrement engagée par la Trésorerie Publique et interdiction de prêt* jusqu'à régularisation. La facturation comprend les 15€ de pénalité et le coût de remplacement du document.

*La suppression du droit de prêt s'étend à l'ensemble des bibliothèques du réseau.

La gestion des rappels et d'éventuelles pénalités de retard restent du ressort communal et sont liées à la bibliothèque d'origine du document.

DETERIORATION OU PERTE DE CARTE

Pénalités applicables pour le remplacement d'une carte perdue, détériorée ou détruite :

- 1ère carte perdue : la carte est refaite sans aucune pénalité
- 2ème carte perdue : blocage du droit de prêt 1 mois
- 3ème carte perdue : blocage du droit de prêt 2 mois
- 4ème carte perdue : 15€ de pénalités

Le titre de recette sera émis par Laval Agglo.

Ces pénalités ne sont pas applicables dans le cas du remplacement d'une carte volée, sur présentation du procès-verbal de déclaration de vol du commissariat de police.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

OBJET

2016-09-14/13(136) CONVENTION DE PARTENARIAT BANQUE ALIMENTAIRE

VOTE : 14 présents plus 2 pouvoirs : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé une convention avec la Banque Alimentaire portant sur la fourniture de denrées par la Banque Alimentaire auprès de bénéficiaires de la collectivité dans le cadre de la distribution hebdomadaire. La précédente convention ayant expiré, il convient d'en reprendre une nouvelle, les termes convenus étant précisés dans ladite convention.

Le Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

➤ **DONNE** son accord concernant la passation d'une convention entre la Banque Alimentaire et la commune d'ENTRAMMES concernant la fourniture et la distribution de denrées.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

COMPTE-RENDU COMMISSION PATRIMOINE DU 30 AOÛT 2016

Commission : Patrimoine

Rapporteur : Fabienne DEVINAT Date : 30/08/2016

Présents : Didier MARQUET, Maurice CIRON, Fabienne DEVINAT, Christophe BOIVIN, Christophe CHARLES, Valérie DENEUX, Karine PARIS

Excusés : David BURON, Alain CREN

Ordre du jour :

Salle omnisports :

Travaux engagés, coût, planning

Acquisition du local pour location à professionnels médicaux
point sur avancement

Travaux et investissements au budget

Situation à ce jour : Ad'Ap, entretien, sécuritaire et autres

Présentation études thermiques Ecoles et salle polyvalente

Questions diverses

➤ Salle omnisports :

1 ère tranche : toitures salle omnisports et salle tennis + fermeture entre salle de tennis et partie centrale (isolation non prévue dans cette première tranche).

Engagement de 237500 € environ - Budget 2016 de 130440 € donc engagement de 100000 € environ pour 2017, hors subvention accordée par Région de 28370 €.

Planning prévisionnel : réalisation à partir de début 2017.

➤ Acquisition local communal pour professionnels de santé

Finaliser le dossier, pour le choix des artisans et signature d'achat avec Coop Logis. Le chiffrage réactualisé est conforme aux 110854 € HT avancés lors de la présentation du projet. A voir : budget annexe ou pas ?

En attendant la disponibilité du local, proposition faite à la psychologue d'utiliser un local des Thermes à partir du 1er octobre.

➤ Travaux et investissements au budget

Ad'Ap (budget global : 33000 € + 10350 € pour voirie):

plomberie pour l'ensemble des batiments : fait

enrobé école pour cheminement : en cours

grille, accès, pour l'ensemble des batiments par ST

escalier école primaire

rampe à aménager : fait

éclairage à faire par ST

signalétique : composants = 1916.96 € TTC

pose (Rouzière) = 631.05 € TTC

Total = 2548.01 € TTC Sous

traitance ou ST ?

1300 € au budget

Salle polyvalente

porte accès restauration et salle, alu, bois ?

alu : 8750 € les 2

bois : 2832 € les 2, + prévoir

peinture

5000 € au budget

entourage porte d'entrée : peinture

Brielle ?

accessibilité quelle solution

Proposition : choix porte alu à la salle polyvalente

Brielle : dans l'immédiat on laisse non ErP. Solution envisagée : création d'une porte sur le côté, solutionnerait l'accessibilité ? économiquement intéressant ?

Travaux budget :

Peinture entretien (engagés) portail Thermes

porte église

portes des thermes

porte maison des assos

Total : 3605.76 TTC (3500 €

au budget)

Réfection salle MdJ Offres à 7880 et 2050 € ??? - Voir détail et avec agents

5000 € au budget

Dépose croix cimetière : 3720 € au budget, engage t on ?

Défibrillateur mairie opérationnel - Velux école maternelle engagé

Sanitaire « pétanque » : à réhabiliter ? Plutôt que protection (2730 € au budget)

Accès salle omnisports

badges onéreux, clés à trouver

Acquisition terrain centre bourg (150000€ au budget) , Attente signature

Etude 5000 € au budget

Reprise portage LA (ancien garage) - (30000 € au budget) projet supérette toujours d'actualité.

Travaux de sécurisation (éclairage, Alarme, ...) - 5000 € au budget

Local qui abrite l'atelier peinture

1700 € prévu au budget pour porte et ventilation,

que fait on ?

recherche d'un autre local pour l'atelier et le

vendre ?

Démolition préau salle multi-activités

permis de démolir ok, suite ? (rien au budget)

recherche d'un local pour vélo et banque

alimentaire

Proposition : Engager la dépose de la croix au cimetière

Sanitaires publics (à proximité du périscolaire) : prévoir rafraichissement

Engager les travaux d'entretien du local atelier "Plaisir de peindre", en

attendant une décision sur le devenir

Voir pour la démolition du préau. Pour la vente de ce bâtiment, relogement des activités, local cyclisme : prévoir une intégration dans le projet vestiaires foot Rte de Forcé, banque alimentaire : envisager la distribution dans l'espace restauration actuel ou dans l'extension de la salle polyvalente.

➤ **Présentation études thermiques**

Présentation des grandes lignes uniquement, détails à reprendre afin de proposer un programme d'amélioration énergétique / rénovation avec un plan de financement.

Prochaine réunion de la commission : le mardi 27 septembre

Commentaires, précisions et remarques apportés par le conseil municipal :

Acquisition local communal : le chiffrage de base est de 109 000 €. Concernant l'assujettissement à la tva, l'acquisition et l'aménagement soumis à tva donc environ 20000 € à récupérer, en contrepartie, la commune reversera la tva collectée mensuellement (environ 100 €). L'intérêt est pour la commune de récupérer rapidement du FCTVA et d'avoir un budget annexe spécifique lié à cet investissement. La psychologue qui avait souhaité s'installer a finalement abandonné son projet.

Travaux et investissement au budget : porte accès restauration : le coût étant élevé, une autre solution technique va être étudiée - porte des thermes : installateur à relancer car installation récente - croix cimetièrre : il est décidé de la déposer. L'avis de l'ABF va être sollicité pour l'aspect technique de la repose.

OBJET

2016-09-14/14(137) CHOIX ENTREPRISE – CONTRÔLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION ET COORDINATION SPS – TRAVAUX SALLE OMNISPORTS

VOTE : 14 présents plus 2 pouvoirs : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

Il est présenté un rapport d'analyses des offres pour le contrat Contrôle Technique et SPS pour les travaux de réfection de la salle omnisports. Il est proposé de retenir l'entreprise APAVE de LAVAL (Mayenne) pour un montant de 1 200,00 € TTC (Contrôle technique) et 1 152,00 € (SPS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de retenir l'entreprise APAVE de LAVAL (Mayenne) pour un montant de 1 200,00 € TTC (Contrôle technique) et 1 152,00 € (SPS).

➤ **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce contrat.

QUESTIONS DIVERSES

Mise à jour liste demandeurs d'emploi

La commune compte au 15/08/2016 : 98 demandeurs d'emploi dont 41 hommes, 57 femmes et 80 indemnisables.

Banque Alimentaire

A ce jour, 8 foyers sont inscrits représentant 15 bénéficiaires.

Départ F.MARCEREUIL

Le secrétaire général sera présent jusqu'au 28 Septembre 2016, les 2 derniers jours de septembre seront récupérés ultérieurement, lors du recrutement du nouveau secrétaire général.

Séance levée à 22h50.